

RAPPORT D'ACTIVITÉ

20
23

ADEPAPE 89



Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance

Auxerre, le 12/08/2024

Assemblée Générale 2024

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

L'ADEPAPE 89 a aujourd'hui 1 an et demi. Lors de la création de l'association, ce fut un saut dans l'inconnu pour les membres fondateurs. Un saut accompagné de grandes idées que nous avons mis en place pour certaines et qui attendent leur tour pour d'autres.

Cette première année a notamment permis de se faire connaître auprès des professionnels du Conseil Départemental et également des associations du champ de la Protection de l'Enfance de l'Yonne. Bien entendu, la communication sera toujours à l'ordre du jour pour s'assurer que les jeunes et les moins jeunes aient connaissance de l'ADEPAPE 89 et de ce que l'association propose.

Ce fut également important pour s'assurer que l'ADEPAPE 89 s'inscrit dans une logique de partenariat avec le tissu associatif pour permettre au confié.e.s et ancien.e.s confié.e.s, si besoin, de faire appel à nous.

En parallèle, nous avons également œuvré à la structuration et l'organisation de l'association en s'étoffant de bénévoles et adhérents qui sont bien entendu primordiaux pour que l'ADEPAPE 89 vive. Je les remercie chaleureusement toutes et tous pour leur engagement et leur participation à la construction de l'association.

L'ADEPAPE 89 est encore en construction, 1 an et demi c'est finalement peu dans l'histoire d'une association. Je tiens à remercier par ailleurs le Conseil Départemental et l'Etat pour l'aide financière apportée qui nous a permis de renforcer notre communication et de nous équiper matériellement. Cela nous a également permis de nous réunir à plusieurs reprises pour permettre la rencontre entre les bénévoles et l'enrichissement des discussions autour de l'association. J'en profite pour adresser mes remerciements aux partenaires qui nous ont accueillis : l'EJA, le Secours Populaire et le Club Vert.

Nous avons également eu l'occasion de mettre en œuvre plusieurs actions d'accompagnement en ce début d'année 2024 en interaction avec le Conseil Départemental et des partenaires locaux.

2023 a aussi vu la mise en place de groupes de parole avec des jeunes confiés dans l'Yonne. Ces interventions ont été plébiscitées par les jeunes qui y ont trouvé un espace de dialogue. Je tiens à féliciter et remercier très chaleureusement Luna et Aurélie qui ont concrétisé ce projet avec succès.

Enfin, nous espérons pour 2024 réussir à réunir et rassembler de nouveaux membres pour accompagner celles et ceux qui pourraient se retrouver dans des situations difficiles et qui ne sauraient pas où s'orienter. Je remercie tous ceux qui ont adhéré et fait des dons à l'ADEPAPE 89, l'ALEFPA mais également les particuliers.

Pour les temps à venir je souhaite rappeler que s'il y a un message à retenir c'est que l'ADEPAPE 89 a pour objectif la pair-aidance. Que la solidarité et la fraternité/sororité permettent d'accomplir de grandes choses. Pour conclure, je m'aventurerai à citer Victor Hugo, "Rien n'est solitaire, tout est solidaire."

Le président de l'ADEPAPE 89 pour l'année 2023

Jonathan TRAJKOVIC

RAPPORT D'ACTIVITÉ

FONCTIONNEMENT : VIE ASSOCIATIVE

Réunions de bureau :

Depuis notre création, nous mettons un point d'honneur à impliquer la totalité de nos bénévoles.

En 2023 les membres fondateurs représentent le bureau de l'association. Toutefois, au fur et à mesure de leur adhésion, ceux qui nous rejoignent sont conviés à l'ensemble de nos réunions de bureau. Nous pensons cette organisation plus démocratique, plus participative et davantage en adéquation avec les valeurs et les attentes des membres fondateurs.

Nous constituerons dans les prochains mois un Conseil d'Administration, comme le prévoit nos statuts, qui sera composé de tous nos adhérents qui le souhaitent.

En 2023, nous nous sommes rencontrés à 7 reprises, parfois au détour d'un déjeuner partagé, le plus souvent dans des locaux improvisés ou trouvés chez certains de nos partenaires. Nous remercions là le Secours Populaire d'Auxerre, le Club Vert, toujours à Auxerre, l'association Enfance et Jeunesse en Avallonnais et la Résidence Jeunes de l'Yonne pour avoir hébergé certaines de nos réunions.

En dehors de ces rencontres formelles, certains membres de l'association se sont rencontrés plus ponctuellement autour de travaux tels que l'élaboration de nos statuts, de notre projet associatif, de la situation des bénéficiaires, de la préparation de nos interventions et de nos présentations diverses.

Il nous a fallu en 2023, et il nous faut encore, définir clairement et concrètement le contenu de nos actions. Ces actions sont déclinées dans notre rapport associatif.

Projet associatif 2023/2025 :

Nos objectifs :

- Créer ou renforcer un réseau d'entraide entre personnes accueillies ou anciennement accueillies auprès des services de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) du département de l'Yonne,
- Défendre et représenter leurs intérêts devant l'opinion publique et les pouvoirs publics,
- Mettre à disposition des moyens socio-éducatifs qui permettent un développement intellectuel et social favorable,
- Offrir aux adhérents un lieu de rencontre afin de construire et développer une structure avec des références du type « familial »
- Accompagner dans l'accès aux droits sociaux (logement, prestations sociales, bourses d'études, etc.) : Développer les approches bénévoles/professionnels avec l'embauche de salariés (coexistence de deux principes différents),
- Aider à la recherche d'emploi ou à l'orientation des études,

- Favoriser le passage de la protection d'un "usager fragile" à la reconnaissance d'une "personne citoyenne",
- Intervenir dans les situations d'urgence ou des difficultés temporaires (prêts d'honneur, vêtements, secours alimentaire, etc.)

Nos orientations prioritaires :

1° Lutter contre le sentiment d'isolement et le sentiment de solitude

Face à la fragilité du lien social et au sentiment d'isolement, notre ADEPAPE agit pour :

- Aller vers les personnes protégées ou ayant été protégées durant leur enfance, dans un souci intergénérationnel.
- Echanger, écouter et se positionner face aux demandes et attentes dans un espace adapté, repéré, accessible, pouvant fédérer et ancrer les adhérents de l'ADEPAPE.
- Adapter les temps de convivialité pour partager la joie d'être ensemble
- Aider les personnes à accéder aux services, à la citoyenneté et à la sécurité :

2° Porter la voix des accueillis en Protection de l'Enfance

Au plan local, notre réseau :

- Participe aux Conseils de famille et aux Commissions d'agrément, et à la commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC)
- Veille à la bonne information des jeunes signant des contrats jeunes majeurs,
- Participe aux démarches menées par les services départementaux de l'aide sociale à l'enfance visant à recueillir l'avis des "usagers", à travers notamment les Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance (ODPE).
- Participe si possible à l'entretien des 17 ans

3° Développer la visibilité de l'ADEPAPE 89

- En organisant des réunions de présentation de l'ADEPAPE dans des établissements accueillant des jeunes de 16 – 21 ans.
- En nourrissant un dialogue régulier et constructif avec le Conseil Départemental.
- En mettant en place, des partenariats actifs avec les acteurs du secteur associatif de proximité.

- En organisant des réunions de présentation auprès des unités territoriales de solidarités, afin de bien informer les personnels de l'ASE et des services sociaux de l'existence des ADEPAPE.
- En présentant l'association auprès des jeunes accueillis chez les assistantes familiales et dans les MECS.
- En développant les outils de communication : plaquette, site internet, ...

4° Développer des partenariats actifs

Notre association souhaite collaborer avec de nombreux partenaires, à la fois issus du tissu associatif local, mais aussi institutionnel. Cela permettra de répondre au mieux aux besoins de ses adhérents et de les orienter, le cas échéant vers les acteurs les plus pertinents pour leur apporter une aide ou un service. Cette démarche permettra également à notre réseau de gagner en visibilité localement et d'être un acteur compétent et incontournable dans le dispositif d'insertion sociale et professionnelle.

5° Agir concrètement en faveur des personnes les plus vulnérables

Pour mener à bien cette mission, notre association a recours à différentes formes de soutien, telles que :

- les secours (pour des cas d'urgence, un impayé de loyer, une facture, une dépense imprévue etc.)
- les prêts (pour contribuer au financement d'un projet-permis de conduire, formation qualifiante etc.)

Notre association est également amenée à devenir un acteur important dans l'aide au logement et dans la prévention des situations de ruptures.

Pour cela, nous agissons en faveur du logement des jeunes en actionnant deux leviers :

- le droit commun,
- le rapprochement avec les FJT et les CHRS

6° Investir dans l'égalité des chances

- Assurer à tous les jeunes dépendant de notre association un égal accès aux études supérieures et formations qualifiantes

FONCTIONNEMENT : REPRÉSENTATION

La CESSEC

La commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés est chargée d'examiner la situation des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance depuis plus d'un an lorsqu'il existe un risque de délaissement parental ou lorsque le statut juridique de l'enfant paraît inadapté à ses besoins.

En 2023, Jonathan Trajkovic, qui était alors le représentant de l'ADEPAPE dans cette instance, a participé à 3 CESSEC.

Le Conseil de Famille

Le législateur a confié aux ADEPAPE la responsabilité de siéger au Conseil de famille des pupilles de l'Etat et à la commission d'agrément. Monsieur Dominique Leclerc a été nommé représentant des usagers. A ce titre, il défend l'intérêt supérieur de l'enfant Pupille de l'Etat. Le statut de Pupille de l'Etat a pour objet de protéger les mineurs privés durablement de la protection de leur famille en organisant leur tutelle auprès du Préfet, en application de l'article L.224.11 du CASF.

Le conseil de famille prend toutes les décisions le concernant jusqu'à sa majorité. Le rôle du conseil de famille est de préparer l'avenir de l'enfant, l'aider à grandir et à devenir un adulte responsable.

Dominique Leclerc a siégé en 2023 à 2 conseils de famille.

La Commission d'Agrément pour les candidats à l'adoption

La commission d'agrément pour les candidats à l'adoption rend un avis motivé sur les familles ou les personnes qui souhaitent adopter. La responsabilité de la délivrance de l'agrément appartient au Président du Conseil Départemental. Toutefois, l'avis de la commission est là pour l'aider dans sa décision.

Dominique Leclerc a participé à 1 commission d'agrément

Constats :

La participation à ces trois instances est une priorité pour l'ADEPAPE 89. Néanmoins, elle demande une disponibilité de nos bénévoles qui n'est pas toujours compatible avec les contraintes, notamment professionnelles, de chacun. Mobiliser de nouveaux bénévoles est donc une nécessité pour pouvoir répondre à l'ensemble de nos engagements.

FONCTIONNEMENT : COMMUNICATION

Les présentations

- Les UT de Sens, Tonnerre, Auxerre et Toucy nous ont accueilli dans leur mur pour une présentation, parfois aux professionnels de l'Enfance, d'autres fois à l'ensemble de l'UT. Avec un peu de recul, présenter notre association à l'ensemble des services, notamment le service social de chaque UT a un véritable intérêt car ce sont aujourd'hui majoritairement les assistantes sociales qui nous adressent les jeunes en errance.
- Les équipes dirigeantes des associations de Protection de l'Enfance sont également, pour une grande majorité à l'écoute de nos missions. Néanmoins, rencontrer les équipes de terrain et les jeunes pris en charge s'avère plus long que prévu.
- Les jeunes pris en charge, quand nous avons pu les rencontrer, en groupe, ont été très intéressés par nos propos, et ont pu pour certains se projeter comme futurs bénévoles.

Nous poursuivons en 2024 notre campagne de communication afin d'être encore plus visible par ceux que nous voulons soutenir ou représenter.

Les brochures et flyers

- Distribution aux jeunes
- Distribution aux professionnels du secteur
- Distribution aux partenaires

Le flyer à destination des jeunes et la brochure à destination des professionnels ou des partenaires sont des outils précieux pour notre communication. Nous avons commencé à les distribuer massivement mais nous devons encore accentuer cette distribution vers les partenaires qui sont en contact direct avec les anciens de l'ASE qui auraient besoin de faire appel à nous.

Les articles et autres modes de communication

- **Yonne notre département**, le mensuel du Conseil Départemental de l'Yonne nous a consacré un encart en 2023, ce qui a permis à Jonathan Trajkovic de faire un focus sur l'ADEPAPE 89
- **L'ODPE** : Jonathan Trajkovic est intervenu lors de la journée annuelle de l'ODPE en octobre dernier. Cette tribune lui a permis de présenter l'association au plus grand nombre et de revenir sur son parcours qui l'a mené à la présidence de l'association.
- **Journée des assistants familiaux du département de l'Yonne** : En décembre, Jonathan Trajkovic a participé à cette journée qui réunissait les assistantes familiales de notre département, pour présenter l'association mais aussi pour intervenir sur le thème de la bientraitance et de la bienveillance chez les familles d'accueil.

Le groupe de parole :

A la demande d'un service de l'association EJA qui accompagne des mineurs et majeurs, en situation complexe, en logement autonome, Luna Bouhaïk et Aurélie Abrell ont mis en place un groupe de parole. Après un démarrage en binôme, c'est Luna qui maintenant anime ce groupe.

L'objectif du groupe est de créer un espace neutre d'échanges et d'écoute entre une ancienne jeune accompagnée et des jeunes majeurs ou mineurs pris en charge par le service d'une association de protection de l'enfance.

Ces rencontres permettent l'expression de la parole, des ressentis, des émotions, des appréhensions, voire des craintes, des conflits, de la souffrance, et éventuellement de réflexions sur les moyens de les résoudre.

Les jeunes peuvent y aborder les difficultés qu'ils rencontrent dans la vie de tous les jours sur différents aspects et nous pourrions chercher ensemble les moyens, pour mieux comprendre et mieux vivre sa situation.

Le groupe de parole s'est réuni à 4 reprises depuis décembre 2023. L'idée serait de proposer ce type d'intervention à d'autres services mais cela implique d'avoir parmi nos bénévoles des anciens enfants confiés qui souhaitent et peuvent animer ce type de groupe.

Les bénéficiaires depuis la création :

Notre mise en route, notre communication, notre montée en nombre de bénévoles expliquent que peu de personnes nous aient contacté en 2023 pour faire appel à nos services. C'est pourquoi nous présentons nos actions en direction des bénéficiaires en y incluant le début de l'année 2024.

- 1 jeune homme de 18 ans. Nous sommes contactés par une UT. Ce jeune n'a pas souhaité de contrat jeune majeur, préférant retourner vivre en famille. Des événements familiaux graves l'ont jeté à la rue. Nous avons fait le lien avec les travailleurs sociaux du CD et ce jeune jusqu'à sa prise en charge par une association de protection de l'enfance.
- 1 jeune femme avec un enfant à charge. Séparée du père pour des faits de violence conjugale, sans logement et avec peu de ressources financières. Vit chez des amis. Souhaite une aide pour retrouver un logement mais aussi un accompagnement dans la consultation de son dossier au Département. N'a pas encore pu faire la démarche de nous rencontrer après un premier contact téléphonique pourtant très intéressant.
- 1 jeune de 19 ans. Contact avec l'association par l'entourage. Après son placement, retour chez son père, arrêt des études, isolé. Nous l'accompagnons vers un dispositif mission locale et Résidence jeunes de l'Yonne pour l'hébergement.

- 1 jeune homme. 20 ans. Sorti d'incarcération en janvier. SDF, sans ressources financières. Nous lui proposons un hébergement d'urgence à la RJY dans l'attente d'un éventuel CJM. Le jeune sera en garde à vue le jour de la fin de son hébergement à la RJY. Nous n'avons pas eu de nouvelles depuis.
- 1 jeune femme, 18 ans, un enfant. Nous sollicitons pour l'accompagner lors du renouvellement de son APJM.

Nos autres interventions ou participation :

- **Appel à projet PJJ :**

En décembre, Stéphane Vilain a siégé à une commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social portant sur la création d'un service d'accueil de jour pour les jeunes pris en charge par les services de la PJJ.

Focus sur une mission qui nous tient à cœur : mettre fin aux sorties sèches de l'ASE :

En 2019, plusieurs ADEPAPE interpellent le nouveau Secrétaire d'État en charge de la protection de l'enfance. Il s'ensuit une proposition de Loi et les ADEPAPE participent aux différentes étapes, notamment sur les points visant à renforcer l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie. C'est en même temps que nous participons aux groupes de travail, pilotés par le CREA BFC, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, que naît la nécessité pour l'ensemble des départements de la région Bourgogne Franche Comté de se doter d'une ADEPAPE.

Cette loi, adoptée le 7 février 2022, comprend 17 décrets d'application. L'objectif de cette loi est d'afficher la fin des sorties "sèches" de l'ASE à la majorité, en garantissant un accompagnement pour les 18-21 ans par les départements et l'État. Sur proposition des sénateurs, le principe d'un "droit au retour" à l'ASE des jeunes majeurs avant 21 ans a été inscrit, même si ces jeunes ont refusé à 18 ans de prolonger leur accompagnement ou s'ils n'en remplissaient plus les conditions.

Un amendement complémentaire des députés fait des jeunes sortis de l'ASE un public prioritaire pour l'accès au logement social.

Depuis notre création, nous mobilisons pour soutenir l'application des dispositions de la Loi de 2022 est devenue une priorité tant les premiers bénéficiaires de notre association sont dans cette demande d'un retour à l'ASE après l'avoir quitté ou dans la crainte de voir leur accompagnement s'arrêter ou être soumis à des contraintes souvent trop fortes.

Le Président de l'ADEPAPE 89

Stéphane VILAIN

RAPPORT FINANCIER

Comme nous l'avons beaucoup rappelé, 2023 est notre première année d'activité et la grande majorité de nos actions ont été axées sur la communication et le développement des premiers partenariats.

Pas d'aides financières en direction de nos bénéficiaires ni d'action engageant des fonds importants.

Nous ne commenterons donc pas davantage notre bilan financier mais tenons tout de même à apporter les précisions suivantes :

Les produits :

- 15 000€ de subventions correspond en totalité à la subvention versée par le Département de l'Yonne.
- 240€ représentent 12 adhésions
- 280€ de dons de soutien de particulier
- 1 000€ versés par l'ALEFPA au titre de son adhésion et de son soutien à notre association.
- 1 000€ d'aide au démarrage versés sous forme de prêt par la Fédération Nationale des ADEPAPE, remboursable en 2024. A noter que comme toute ADEPAPE créée, nous sommes dispensés en 2023 de cotisation annuelle à la FNADEPAPE.

Les charges :

- 584.18€ qui représentent les frais d'assurances, les frais bancaires, les frais de secrétariat et de reprographie et de téléphonie.

Le résultat excédentaire de 16 935.82€ s'explique donc par ce peu de charges sur 2023, notamment parce que nous ne disposons pas encore de locaux. En comparaison, les ADEPAPE des autres départements affichent la même tendance sur les deux premières années d'existence.

Les 4 800€ inscrits en charge et en produit du compte de résultat aux lignes « secours en nature » et « dons en nature » en contrepartie correspondent à l'estimation des heures de bénévolat pour 2023. Nous avons mis un chiffre approximatif, qui correspond à 240 heures de bénévolat, en deçà de la réalité car uniquement basé sur les chiffres communiqués par nos bénévoles qui n'ont pas encore le réflexe de noter les heures correspondant à leurs interventions, transport compris.

Nous avons inscrit au budget prévisionnel la somme de 10 200€ qui correspond à 520 heures de bénévolat.

Le Président de l'ADEPAPE 89

Stéphane VILAIN

COMPTE DE RÉSULTAT ADEPAPE 89

Charges	Montants	Produits	Montants
60-Achat	49,42 €	70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0,00 €
61 - Services extérieurs	66,36 €	74- Subventions d'exploitation	15 000,00 €
62 - Autres services extérieurs	468,40 €	Subvention Conseil Départemental de l'Yonne	15 000,00 €
63 - Impôts et taxes	0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	2 520,00 €
64- Charges de personnel	0,00 €	dont cotisations et dons	1 520,00 €
		76 - Produits financiers	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
66- Charges financières	0,00 €	78 – Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	79 - Transfert de charges	0,00 €
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	0,00 €		
TOTAL DES CHARGES	584,18 €	TOTAL DES PRODUITS	17 520,00 €
86- Emplois des contributions volontaires en nature	0,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	0,00 €
Secours en nature	4 800,00 €	Dons en nature	4 800,00 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0,00 €	Prestations en nature	0,00 €
Personnel bénévole	0,00 €	Bénévolat	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	5 384,18 €	TOTAL DES PRODUITS	22 320,00 €

Résultat : 16 935,82 €

ADEPAPE 89**Bilan Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Actif	N			N-1
	Brut	Amortisse- ments	Net	Net
Actif Immobilisé				
Total 1			0,00 €	0,00 €
Actif Circulant				
Créances			300,00 € +	0,00 €
Disponibilité			16 655,32 €	0,00 €
Trésorerie				
- Caisse			50,00 €	0,00 €
- Banque Populaire			16 605,32 €	0,00 €
Charges Constatées d'Avance			0,00 €	0,00 €
Total 2			16 955,32 €	0,00 €
Total général			16 955,32 €	0,00 €

Passif	N			N-1
Fonds Propres				
Excédent ou Déficit			16 935,82 €	0,00 €
<i>Situation Nette</i>			<i>16 935,82 €</i>	<i>0,00 €</i>
Subvention d'Investissement			0,00 €	0,00 €
Total 1			16 935,82 €	0,00 €
Fonds Reportés			0,00 €	0,00 €
Total 2			0,00 €	0,00 €
Provisions			0,00 €	0,00 €
Total 3			0,00 €	0,00 €
Dettes				
Emprunts auprès d'établissements			0,00 €	0,00 €
Emprunts et Dettes Financières Diverses			0,00 €	0,00 €
Dettes Fournisseurs			19,50 € +	0,00 €
Dettes Fiscales et Sociales			0,00 €	0,00 €
Dettes Immobilisations			0,00 €	0,00 €
Autres Dettes			0,00 €	0,00 €
Produit Constatés d'Avance			0,00 €	0,00 €
Total 4			19,50 €	0,00 €
Total général			16 955,32 €	0,00 €